

La plateforme de financement participatif de l'Éducation nationale

Initiée par le Ministère de l'Éducation nationale, la plateforme Trousse à projets est accessible aux Associations Sportives des établissements scolaires (publics ou privés sous contrat d'association). Cet outil de financement leur permet de financer leurs projets pédagogiques en faisant appel à la solidarité, via une collecte de fonds. Particuliers, associations et entreprises peuvent contribuer et ainsi agir en faveur de l'égalité des chances. Les dons réalisés donnent droit à un crédit d'impôt selon la réglementation en vigueur.

Déjà 263 000 € levés par les Associations Sportives sur la plateforme !



262

projets menés
par des AS



28 %

des AS situées
en REP, REP+



60

jours entre la création
du projet et sa réussite



49 €

montant du don moyen
individuel

Quels projets financer sur la plateforme ?



**Participer aux
compétitions**

Transport, hébergement, restauration, **la collecte permet de rendre l'expérience des compétitions accessible à tous les élèves**, tout en valorisant leur engagement et en leur offrant la fierté de représenter leur établissement, leur département et leur académie.

Les dépenses liées aux compétitions sportives (championnats UNSS, finales académiques et nationales) sont éligibles à une collecte sur la plateforme Trousse à projets.



**Donner vie aux
projets de l'AS**

Événements sportifs, solidaires et citoyens, sorties, initiations handisport, formation de jeunes arbitres, équipement personnalisé, **les projets pour faire vivre l'AS sont éligibles à une collecte sur la Trousse à projets.**

Ainsi, les sorties, les séjours, les formations, les initiations,... peuvent faire l'objet d'une collecte de financement participatif.



En route vers les Jeux UNSS !

Collège Pierre Mendès France,
Bessines-sur-Gartempe (87), 250 € collectés.

[Voir le projet.](#)



Du pep's pour les élèves de l'AS !

Collège du Parmelan, Groisy (74),
6 825 € collectés.

[Voir le projet.](#)



Des maillots pour l'équipe féminine de rugby !

Lycée Voillaume, Aulnay-sous-Bois
(93), 810 € collectés.

[Voir le projet.](#)



De la Réunion à Paris pur les championnats de Cross !

Collège Marcelle Goulette, Saint-Leu
(974), 3 500 € collectés.

[Voir le projet.](#)



Dans le cadre du programme Tous arbitres, le groupe La Poste apporte son soutien financier aux projets sportifs autour de l'une des 4 disciplines collectives (football, handball, basketball et rugby) et de leurs déclinaisons, incluant **la notion d'arbitrage** (respect des règles, statut d'autorité des adversaires, apprentissage du jeu, fonction d'arbitre...).

Comment utiliser la plateforme ?

- 1 Le porteur de projet (tout membre de l'équipe éducative) crée son espace personnel sur www.trousseaprojets.fr. Il utilise obligatoirement **son adresse mail @ac-xxx.fr**.
- 2 Le porteur de projet rédige son projet (présentation des élèves bénéficiaires, objectifs pédagogiques, budget) qui est ensuite validé par l'équipe Trousse à projets **et** par la direction de l'établissement. 81 % des porteurs de projet déclarent avoir impliqué leurs élèves dans la collecte à tous les stades du projet (rédaction, communication, actualisation).
- 3 Le projet est publié sur la plateforme Trousse à projets et la collecte de fonds commence. C'est au porteur de projet d'animer et de communiquer sur sa collecte pour obtenir des dons.
Important : la collecte se termine à la date de réalisation du projet. Si l'objectif de financement n'est pas atteint avant, elle se prolonge automatiquement jusqu'à cette date.
- 4 Lorsque l'objectif financier est atteint, le versement des fonds collectés est effectué à l'AS. Si la collecte n'atteint pas son objectif financier, les donateurs sont remboursés.

Une plateforme éthique, sécurisée et adaptée aux AS !

La plateforme Trousse à projets respecte le **circuit de validation des projets pédagogiques et les règles de comptabilité publique des établissements scolaires**. L'éligibilité des projets au financement participatif est confirmée par l'équipe Trousse à projets sous 24 h, la publication de la collecte intervient entre 24 h et 72 h après avoir reçu la **validation du chef d'établissement**. Le versement des fonds est effectué 48 h après l'issue de la collecte. **Une collecte sur la Trousse à projets ne doit pas se substituer aux obligations de l'État ou des collectivités territoriales.**

Depuis 2017, la Trousse à projets représente :



10 000

collectes achevées



10 M €

collectés